

La place des travailleurs immigrés dans l'économie



Selon un chef d'entreprise, « pour les boulots vraiment durs, à horaires décalés et peu rémunérés, les Français ne se bousculent pas ».

(L.P./ANTOINETTE HASBROUCQ)

1 Y a-t-il de plus en plus de travailleurs immigrés en France ?

VRAI. Depuis les années 1990, malgré un chômage élevé, le nombre de nouveaux immigrés a continué à progresser. Entre 1994 et 2005, selon l'Ined (Institut national des études démographiques), les entrées en provenance des pays hors de l'Europe sont passées de 120 000 à 208 000 par an. La majorité des entrants viennent pour motif familial. L'immigration légale du travail ne représente que 10 %. Le nombre des immigrés du travail est passé ainsi de 11 751 à 21 352 (+ 80 %) entre 2007 et 2008 avant de se stabiliser, autour de 20 000 en 2009. On compte aujourd'hui, selon le ministère de l'Intérieur, 2,5 millions de travailleurs immigrés. Ils étaient 2,2 millions en 2005, soit une hausse de 12 %. Cela représente 8,4 % de la population active en 2008 contre 7,4 % en 2005.

2 Occupent-ils des postes peu qualifiés ?

FAUX. Sur les 20 000 immigrés ayant obtenu un titre de séjour à titre professionnel, cités ce week-end par Claude Guéant, seuls 16 % sont ouvriers ou employés non qualifiés. Les cadres, techniciens et ingénieurs représentent 80 % des nouveaux entrants en 2009. Comme le souligne Patrick Simon, démographe à l'Ined, « le profil des migrants du Portugal entrés dans les années 2000 est nettement moins qualifié que celui des Algériens ou des Marocains entrés légalement comme travailleurs sur la même période ». Il y a donc très peu de maçons parmi les 20 000 étrangers arrivés en 2009 avec un titre de travail. Les ouvriers se retrouvent surtout parmi les ressortissants de l'Union européenne, qui n'ont pas besoin d'un permis de travail.

■ **Un permis de travail obligatoire sauf pour les ressortissants européens.** A l'exception des Bulgares ou Roumains (ils doivent avoir une autorisation de travail jusqu'en 2014), les citoyens de l'Union européenne ont le droit de venir travailler en France. Les immigrés de pays tiers ont eux besoin d'un permis de travail renouvelé chaque année dans les préfectures.

■ **Apporter la preuve que l'emploi ne peut être obtenu localement...** « L'employeur doit obligatoirement faire la preuve que l'emploi qu'il propose ne peut être pourvu par un salarié déjà installé en France (qu'il soit ou non de nationalité française). Le dossier doit être à valider par la direction du travail, puis recevoir le feu vert de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). L'employeur acquitte une taxe équivalente à 60 % du salaire brut mensuel du travailleur.

■ **... sauf pour certains métiers spécifiques.** Depuis 2008, un décret établit une liste de 30 métiers en mal de recrutement. Objectif : faciliter l'immigration de travail. Ces listes recensent des professions très spécifiques (technicien de la vente à distance, informaticien expert, opérateur de formatage en verre...). Les employeurs qui ont besoin de ces profils bénéficient de procédures simplifiées. Pas besoin alors de prouver que ce poste ne peut être occupé par un Français. Cette liste n'a jamais été modifiée depuis sa création alors que les besoins en main-d'œuvre fluctuent rapidement.

S.C.E.T.V.H.

le Parisien

L'ACTU pages 2 à 15. LE SPORT pages 16 à 20. LE SPORT HIPPIQUE pages 21 à 24. ANNONCES, CARNET pages 25 à 35. L'AIR DU TEMPS pages 36 et 37. CULTURE, LOISIRS pages 38 à 41. PROGRAMME TÉLÉ page 42. JEUX, KENO, LOTO page 43. MÉTÉO page 44. INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES cahier central.

ÉDITION NATIONALE - 24-05-2011

3 Prennent-ils le travail des Français ?

FAUX. « Admettons que l'on stoppe l'immigration. L'économie ne pourrait plus fonctionner : chantiers en retard, hôpitaux saturés », explique l'économiste Joël Oudinet. Cela entraînerait une baisse de la croissance et une hausse du chômage. S'agissant des métiers peu qualifiés, il peut y avoir des frictions. Mais, comme le souligne un patron du BTP, « pour les boulots durs, à horaires décalés et peu rémunérés, les Français ne se bousculent pas ». Il n'y a donc pas concurrence directe entre étrangers et nationaux. De plus, les entreprises ont recours à un salarié étranger quand les compétences font défaut en France. La faute aux inadéquations entre le système éducatif et le monde du travail. « Si un patron pouvait trouver aisément le profil adéquat en France, il le ferait. Les informati-

ciens ou les médecins étrangers sont très recherchés », témoigne Georges Alexandre, directeur du cabinet en recrutement Migration Conseil.

4 Font-ils baisser les salaires ?

FAUX. Il existe peu d'études françaises sur le sujet. « Aux États-Unis, les recherches ont montré que les immigrés n'ont pas d'impact très significatif sur les salaires, sauf sur les emplois les moins qualifiés », dit Patrick Simon, de l'Ined. « Avec les travailleurs immigrés, les employeurs ont accès à une main-d'œuvre acceptant des niveaux de salaires modestes, mais c'est encore plus vrai avec les sans-papiers », souligne Joël Oudinet. Le travail au noir et la précarité des immigrés illégaux contribuent bien davantage à faire baisser les salaires. L'arrivée des immigrés n'est pas une mauvaise nouvelle

5 Coûtent-ils cher aux finances publiques ?

FAUX. D'après les calculs de chercheurs de Lille 2, les immigrés sont une bonne affaire pour l'économie française. Ils reçoivent de l'État au titre des aides sociales (RSA, allocations chômage...) 479 Mds€ chaque année. Mais, ils reversent (via la TVA, l'impôt, cotisations sociales...) 60,3 Mds€. Soit un solde positif de 12,4 Mds€ pour les finances publiques.